

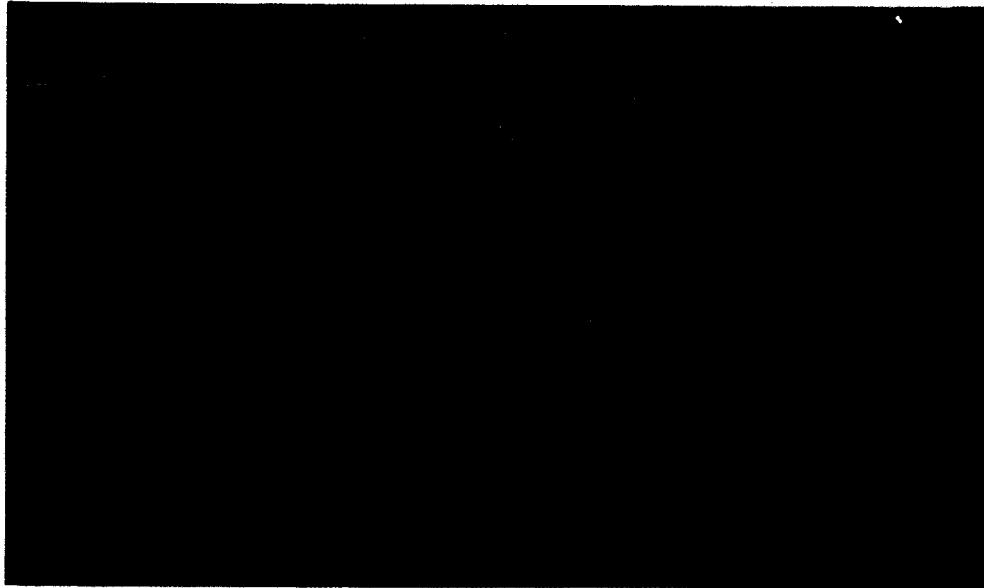
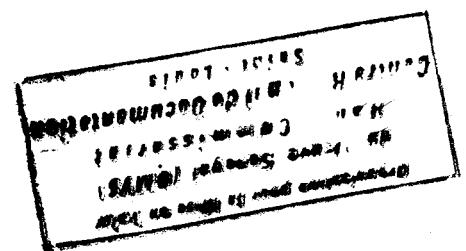
MANUEL DE FORMATEURS

09456



# Formation à l'autogestion des périmètres irrigués

## La redevance



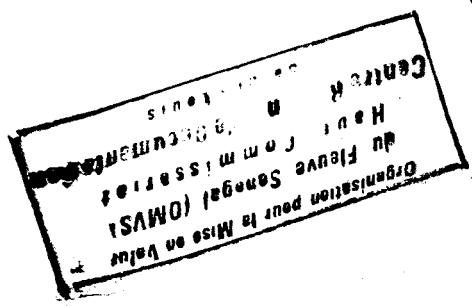
PROGRAMME  
**ACOPAM**

Appui associatif et coopératif aux  
initiatives de développement à la base

Bureau international du Travail



09456



## Formation à l'autogestion des périmètres irrigués

### La redevance

**PROGRAMME  
ACOPAM**

**Le programme ACOPAM « Appui associatif et coopératif aux initiatives de développement à la base » renforce la capacité des populations, hommes et femmes, à initier ou consolider des processus de développement durable. À travers ses activités, ACOPAM contribue à la lutte contre la pauvreté extrême, à l'autosuffisance et à la sécurité alimentaire, à la lutte contre la désertification et à l'amélioration de la productivité.**

L'action d'ACOPAM est centrée sur la formation et l'organisation des producteurs ruraux. Les domaines concernés sont multiples. Ils ont trait par exemple à l'autogestion des terroirs, des périmètres irrigués, des banques céréalières, des marchés de coton ou de systèmes d'épargne/crédit villageois. ACOPAM appuie directement les populations rurales au Burkina Faso, au Mali, en Mauritanie, au Niger et au Sénégal. À partir d'actions test sur le terrain, ACOPAM produit des outils méthodologiques validés qui sont diffusés auprès de différents acteurs du développement rural.

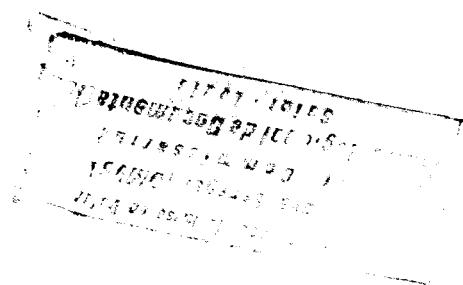
**ACOPAM est le fruit d'un partenariat actif entre les pays sahéliens, la Norvège et le Bureau international du Travail.**

Programme BIT-ACOPAM  
BP 414  
Dakar  
Sénégal

Téléphone : (+ 221) 24 58 84  
                 (+ 221) 24 57 38  
Fac-similé : (+ 221) 25 29 40

# **Formation à l'autogestion des périmètres irrigués**

**La redevance**



**Bureau international du Travail**

Copyright © Organisation internationale du Travail 1996

Les publications du Bureau international du Travail jouissent de la protection du droit d'auteur en vertu du protocole n° 2, annexe à la Convention universelle pour la protection du droit d'auteur. Toutefois, de courts passages pourront être reproduits sans autorisation, à la condition que leur source soit dûment mentionnée. Toute demande d'autorisation de reproduction ou de traduction devra être adressée au Service des publications (Droits et Licences), Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse. Ces demandes seront toujours les bienvenues.

---

ISBN 92-2-209974-5

Première édition 1996

---

Les désignations utilisées dans cette publication, qui sont conformes à la pratique des Nations Unies, et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau international du Travail aucune prise de position quant au statut juridique de tel ou tel pays, zone ou territoire, ou de ses autorités, ni quant au tracé de ses frontières.

Les articles, études et autres textes signés n'engagent que leurs auteurs, et leur publication ne signifie pas que le Bureau international du Travail souscrit aux opinions qui y sont exprimées.

La mention ou la non-mention de telle ou telle entreprise, ou tel ou tel produit, ou procédé commercial n'implique de la part du Bureau international du Travail aucune appréciation favorable ou défavorable.

Les publications du Bureau international du Travail peuvent être obtenues dans les principales librairies ou auprès des bureaux locaux du BIT. On peut aussi se les procurer directement, de même qu'un catalogue ou une liste des nouvelles publications, à l'adresse suivante : Publications du BIT, Bureau international du Travail, CH-1211 Genève 22, Suisse.

---

## Avant-propos

La culture irriguée constitue l'une des rares alternatives fiables pour intensifier et garantir la production agricole dans le Sahel. Face aux aléas climatiques, à l'accroissement de la population et aux limites des superficies exploitables en agriculture pluviale, elle est un élément important, parfois essentiel, de la sécurité et de l'autosuffisance alimentaires de nombreux pays de la région.

Le secteur irrigué a fait l'objet d'importants efforts financiers de la part des États sahéliens, de la coopération internationale et des opérateurs privés. Néanmoins, son développement connaît encore différentes entraves : importance des investissements et des charges récurrentes, questions foncières, organisation inadéquate des filières, environnement institutionnel et macro-économique défavorable... Les programmes d'ajustement structurel des secteurs agricoles et les nouveaux programmes cadres mis en œuvre dans les zones d'irrigation visent à lever ces contraintes. Avec le désengagement des États, le développement du secteur irrigué est encore davantage conditionné par l'émergence et la consolidation d'organisations paysannes capables de gérer efficacement les périmètres irrigués.

Au Mali, au Sénégal et en Mauritanie, le programme ACOPAM a développé, durant plus d'une dizaine d'années, une démarche d'appui aux organisations paysannes du secteur irrigué. Cette démarche cherche à leur donner les moyens et compétences nécessaires à une gestion efficace des périmètres. Elle est basée sur la prise en charge, par les exploitants, de la gestion des activités dès leur démarrage. Elle situe l'expérience pratique au centre de l'apprentissage.

La réalisation des objectifs d'autogestion exige que les exploitants complètent leurs connaissances et acquièrent de nouvelles compétences. Celles-ci ont trait aussi bien aux techniques agricoles qu'à l'ensemble de la gestion des périmètres. Dans ce dernier domaine, ACOPAM a élaboré plusieurs outils de formation qui ont été validés au cours de multiples interventions dans différents contextes. Aujourd'hui, ACOPAM souhaite partager ce matériel didactique avec d'autres acteurs du développement rural intervenant à la base.

Le matériel didactique diffusé — dont fait partie le présent document — prend comme situation de référence les périmètres irrigués villageois de la région de Mopti au Mali mais il peut être facilement adapté à d'autres contextes d'exploitation de périmètres irrigués. Des indications sont fournies dans les documents pour faciliter le travail d'adaptation.

## Table des matières

### Première partie

<b>Présentation de la formation sur la redevance .....</b>	<b>1</b>
1. Objectifs et groupes cibles de la formation sur la redevance .....	3
2. Place de la formation sur la redevance dans le programme de formation à l'autogestion des périmètres irrigués .....	3
3. Niveau requis pour suivre la formation .....	4
4. Durée de la formation .....	4
5. Approche et méthodes de formation .....	4
6. Structure de la formation sur la redevance .....	5
7. Situation de référence et exigences d'adaptation de la formation .....	5
8. Préparation de la formation .....	6
9. Conseils aux formateurs pour l'animation des séances .....	7

### Deuxième partie

<b>Les cours sur la redevance .....</b>	<b>9</b>
Cours n°1 : la notion de redevance .....	11
Cours n°2 : l'amortissement .....	17
Cours n°3 : le calcul des redevances .....	23
Les autres documents de la formation à l'autogestion des périmètres irrigués produits par ACOPAM .....	31